

Publié le 1^{er} mai 2014.
Dernière modification : 22 octobre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

LES VITALIMENTS COLONIAUX (L.V.C.) Création des [Distilleries de l'Indo-Chine](#)

Société française des Distilleries de l'Indochine
Assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 1918
(*Le Courrier colonial*, 22 novembre 1918)

« Art. 3. — La société a pour objet :

.....
l'exploitation des brevets Effront et Boidin, pour la fabrication des diastases et toxines par les ferments oxydants, pour l'emploi des diastases bactérienne pour le traitement des résidus d'amidonnerie et l'obtention de sirops dextrinés, ainsi que leur procédé de solubilisation et de péptonisation des protéines des céréales par une fermentation bactérienne ;

Société française des distilleries de l'indochine
(*Les Annales coloniales*, 10 août 1921)

Procédés Effront-Boidin [futurs Vitaliments coloniaux]. — L'usine que nous avons édiflée à Hanoï vient d'être mise en marche, et les produits de sa fabrication seront mis en vente prochainement.

Société an., 29 déc. 1921.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 13 janvier 1922)

Cette société vient de constituer une nouvelle filiale pour la vente exclusive des produits azotés à provenir de ses usines d'Indochine, par application des procédés Effront-Boidin.

La seconde assemblée constitutive de cette nouvelle société, qui a pris [pour] nom « Les Vitaliments coloniaux », a eu lieu le 29 décembre. Son capital est de 2.250.000 francs, dont 1 million représenté par les apports de la Société des Distilleries de l'Indochine.

Trois cinquièmes du capital ont été souscrits par la Société des Distilleries qui, ne pouvant songer à offrir à ses actionnaires les titres qui lui étaient réservés, a décidé de les en faire bénéficier exclusivement en les souscrivant pour le compte social et en les mettant dans son portefeuille qui se trouve donc augmenté de 1.400.000 francs, soit 500.000 francs d'actions d'apport et 900.000 francs d'action numéraire.

La Société Les Vitaliments coloniaux mettra sous leur forme définitive et vendra les produits azotés et leurs dérivés fabriqués dans les usines déjà édiflées de la Société des

Distilleries de l'Indochine et dans celle, très considérable, qui est actuellement en construction à Cholon [Binthay](Cochinchine). [...]

AEC 1922-754 — Les Vitaliments coloniaux,
Siège provisoire : 25, rue Desrenaudes, PARIS (17^e) [tél 1955 : Labo pharm. Corbière, 27, rue Desrenaudes].

Capital. — Sté an., f. le 29 déc. 1921, 2.500.000 fr. en 2.500 act de 500 fr. lib. de 5.125 fr. dont 1.000 act. d'apport.

Objet. — Exploit. des matières premières alimentaires, particulièrement des produits azotés obtenus par les procédés Effront et Boidin.

Imp. — Extraits azotés, poudres alimentaires végétales et animales, mat. premières pour la fabrication des produits chimiques.

Conseil. — MM. É[douard] Bourcier Saint-Chaffray [anc. résident sup. au Tonkin, secr. gén. SFDIC], présid. ; Louis Boyaval, Paul Corbière [ép Gervais], A. R. Fontaine, Léonard Fontaine, Gaston Poix, Henri Viaux, admin.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE (*Les Annales coloniales*, 7 juillet 1922)

L'usine créée à Hanoï en vue de la première application des procédés Effront-Boidin, a été mise en marche vers le milieu de l'année 1921, mais elle ne sera en plein fonctionnement qu'après une période de mise au point qui se termine actuellement. [...]

Le rapport passe enfin en revue les sociétés qu'il contrôle ou dans lesquelles il a des participations, notamment la société Les Vitaliments coloniaux, constituée en vue de l'écoulement des produits obtenus par les procédés Effront-Boidin...

Société française des Distilleries de l'Indochine (*Les Annales coloniales*, 20 juin 1924)

La mise au point des diverses fabrications par les procédés Effront-Boidin (peptone, amidon, lactate de magnésie et phosphates végétaux) s'est poursuivie avec succès, et les ventes de ces produits ont commencé.

Société française des Distilleries de l'Indochine (*Les Annales coloniales*, 31 décembre 1924) (n° spécial Indo-Chine)

Les études entreprises sur la constitution du grain ont amené la société à se rendre compte de la richesse de ses couches superficielles en acides gras, en produits azotés et en matières minérales.

Elle a été ainsi conduite à la création d'industries annexes en vue de la séparation de ces corps. Les procédés employés d'après des brevets de MM. Effront et Boidin sont mis en œuvre dans les usines de Hanoï et de Cholon.

À Hanoï, le grain entier est traité ; on extrait une forte proportion de ses principes azotés par une fermentation spéciale qui liquéfie les peptones et dissout les sels

minéraux. Ces produits azotés, débarrassés par concentration et cristallisation des phosphates et lactates minéraux qui trouvent leurs débouchés en pharmacie, constituent, par eux-mêmes, des matières premières alimentaires de grande valeur.

Les amidons qui restent, peuvent être, soit utilisés pour les apprêts en blanchisserie ou dans le textile, soit transformés en sucres de riz dénommés sucramylose et destramylose. Le premier contient 70 %, le second 40 % de maltose.

À Cholon, c'est la pellicule séparée du grain par les cônes de blanchiment qui est seule traitée. Elle subit également une fermentation spéciale qui liquéfie les peptones et dissout les sels minéraux.

Puis, l'amidon restant est transformé en alcool, et les drêches, traitées par les hydrocarbures, leur abandonnent leurs huiles. Ces drêches peuvent alors fournir une bonne alimentation pour le bétail.

LA NOUVELLE SALLE DU MOULIN ROUGE
(*L'Intransigeant*, 15 janvier 1925)

[...] La décoration architecturale est due à la collaboration étroite des architectes MM. Thiers, Forest et Nibeau, du dessinateur M. Roger de Valérin et de M. Boucaut à qui l'exécution en a été confiée.

M. Boucaut s'est fait une véritable spécialité de ces genres de travaux et on a déjà souvent remarqué ses créations d'un goût si sûr et d'une réalisation si parfaite.

C'est déjà à lui que le gouvernement général de l'Indochine avait confié l'installation de son agence économique, que tout le monde a admirée, rue de La-Boétie, et qui a décoré, parmi tant d'autres, les magasins des Vitaliments coloniaux, rue Desrenaudes, qui est le type le plus parfait qui se puisse rêver de l'art moderne mis au service des établissements commerciaux. [...]



Coll. Olivier Galand

Société anonyme

LES VITALIMENTS COLONIAUX

Capital social : 5.000.000 de fr. divisé en 10.000 actions de 500 fr.

Statuts déposés en l'étude de M^e Michelez, notaire à Paris, le 29 décembre 1921

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 1^{er} juillet 1924

Siège social à Paris, 21, rue Desrenaudes

ACTION DE 500 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Paris, le 1^{er} avril 1925

Un administrateur (à gauche) : Raphaël Fontaine

Un administrateur (à droite) : Henri Viaux

Conférence Lantenois
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 mai 1925)

Les produits azotés peptonisés sont employés, après préparations spéciales, sous le nom de Vitaliment.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 9 juin 1925)

L'exploitation des procédés Effront-Boidin n'a pu avoir, jusqu'ici, de développement en raison du prix du riz et des cours de la piastre qui n'ont pas permis d'établir un prix de revient assez bas. [...]

La Société les Vitaliments coloniaux n'a pas encore pu lancer la vente des produits alimentaires provenant de l'usine de Hanoï.

Publicité
(*L'Intransigeant*, 19 janvier 1926)

The advertisement is framed by a decorative border of grapevines and clusters of grapes. At the top center, there is a circular portrait of a young child's face. Below the portrait, the words "Nouveauté" and "Alimentaire" are written in a serif font. The brand name "FRUXO" is prominently displayed in large, bold, black letters. Underneath, it says "Déjeuner instantané AUX FRUITS CRUS ET AU CACAO." followed by "donne" and "FORCE et SANTÉ" in large, bold letters. Below this, smaller text reads "En vente : Pharmacies, Herboristeries Maisons d'Alimentation et de Régime." and "Échantillons gratuits sur demande :". At the bottom, the company name "LES VITALIMENTS COLONIAUX" and the address "21, rue Desrenaudes, 21 - PARIS (17^e)" are printed in a bold, sans-serif font.

Publicité
(*L'Intransigeant*, 10 mars 1926)



La foire de Hanoi
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 mars 1926)

La Société des Distilleries expose ses alcools, rhums et vinaigres, mais surtout les sous-produits de distillation, d'une incroyable variété obtenus par la désazotation des riz : riz désazoté, qui est de l'amidon presque pur et dont on retire de l'amidon blanc, du glucose et du maltose, du lactate de magnésie, utilisé en pharmacie ; de l'amylosine, produit azoté de grande valeur alimentaire qui sert à la fabrication de bouillons concentrés et d'aliments de régime. On voit l'intérêt que pouvait avoir ce stand pour les pharmaciens. On y voyait aussi des peptones de riz, du noir décolorant, etc.

Et ceci ne marque que le début d'une série d'industries chimiques se rapportant à l'alimentation, l'hygiène et la biologie [...].

DISTILLERIES DE L'INDO-CHINE
Exercice 1925
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 septembre 1926)

.....
En 1924, les hauts cours du riz et de la piastre n'avaient pas permis à la société de donner aux procédés Effront-Boidin le développement qu'elle en attendait. Ces mêmes facteurs, et notamment le cours de plus en plus élevé de la piastre, lui ont empêché d'obtenir pour ses fabrications un prix de revient susceptible de trouver pour ces produits un écoulement sur les marchés extérieurs.

NÉCROLOGIE
[M. André Fontaine](#)
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} mars 1928)

Nous apprenons avec un très vif regret la mort subite à Paris de M. André Fontaine, administrateur-directeur de la Société française des Distilleries de l'Indochine [et administrateur des Vitaliments coloniaux], décédé avant-hier à son domicile, à l'âge de 37 ans.

COUP D'ACCORDÉON

(Archives commerciales de la France, 26 avril 1929)

COURBEVOIE. — Modification. — Soc. dite LES VITALIMENTS COLONIAUX (L. V. V.), 14, Moulin-des-Bruyères — Capital réduit de 5.000.000 de francs à 1.000.000 de fr. et reporté à 2.000.000 de francs. — 21 mars 1929. — *Le Droit*.



Coll. Olivier Galand

Société anonyme

LES VITALIMENTS COLONIAUX

Capital social : 2.000.000 de fr. divisé en 16.000 actions de 125 fr.

Statuts déposés en l'étude de M^e Michelez, notaire à Paris, le 29 décembre 1921 et modifiés par les assemblées générales des 21 janvier 1924, 29 janvier et 21 mars 1929

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
en date du 19 avril 1919

Siège social à Courbevoie : 14, rue Moulin-des-Bruyères
ACTION DE CENT VINGT VING FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Courbevoie, le 2 avril 1929
Un administrateur (à gauche) : Raphaël Fontaine
Un administrateur (à droite) : Raymond Piot

DIJON
CHRONIQUE DE LA FOIRE
(*Le Progrès de la Côte-d'Or*, 13 novembre 1929)

.....
Le cortège officiel, au cours de la visite d'inauguration, s'est arrêté longuement devant le pavillon de l'Indo-Chine où la Société des « Vitaliments Coloniaux » présente, en dégustation gratuite, son « Fruxo » déjà très répandu ; c'est le déjeuner idéal du matin, aux fruits mûrs, et le plus puissant des suralimenta sélectionnés. Le directeur de cette société a bien voulu expliquer que le « Fruxo » était une nouveauté alimentaire, composée d'un cacao de grande finesse, de germes de céréales, de sucre et, enfin, de poudres de fruits mûrs, notamment de pommes et de bananes de l'Indo-Chine traitées sur place, dans de vastes usines modèles, et suivant un procédé spécial breveté. Il a tout particulièrement insisté sur le fait que les bananes cueillies vertes et séchées au soleil (comme on les emploie généralement dans la fabrication de la farine de bananes) ne peuvent nullement avoir les mêmes propriétés nutritives et rafraîchissantes, ni la même saveur que celles qui sont cueillies mûres pour la fabrication du « Fruxo ».

Récemment, l'Académie de Médecine recevait communication d'un rapport sur les résultats remarquables obtenus dans le traitement de l'anémie par l'emploi de jus de fruits mûrs. C'est un point important à retenir, car il va de soi que le « Fruxo » aux fruits mûrs, suraliment très riche en vitamines, a aussi des propriétés laxatives indiscutables, en raison même de sa composition : et, de plus, grâce au parfum et à l'arôme délicieux d'un cacao de grande classe, le « Fruxo » est une véritable gourmandise.

Aussi, il y a lieu de féliciter les industriels français qui, les premiers, ont appliqué dans le domaine pratique les théories scientifiques de l'hygiène alimentaire. L'homme moderne, à l'organisme surmené, doit pouvoir facilement, dans son alimentation, faire une large part aux fruits mûrs, éléments à la fois toniques et rafraîchissants ; dès lors quoi de plus sain, de plus agréable et de plus simple, que de déjeuner tous les matins au « Fruxo ».

Nous constatons d'ailleurs avec satisfaction que le « Fruxo » est actuellement en vente dans toutes les bonnes maisons d'alimentation, épiceries, drogueries, herboristeries et pharmacies de notre ville.

Publicité
(*Le Journal*, 6 décembre 1929)



UN POINT IMPORTANT

L'ALIMENTATION des enfants et des adolescents doit être surveillée de très près car les crises de croissance peuvent déterminer de tels troubles qu'il importe de fournir chaque jour à ces jeunes organismes tous les éléments nécessaires, à leur développement et en particulier, des fruits mûrs toujours recommandés par le Corps Médical.

À cet effet, il faut choisir, en dehors des aliments ordinaires, un produit donnant scientifiquement toutes garanties.

"FRUXO", le déjeuner sucré aux fruits mûrs, est spécialement indiqué, sa composition en faisant un puissant suraliment riche en vitamines, abondamment pourvu en matières azotées et hydrocarbonées dont la valeur énergétique est considérable.

"FRUXO" est également une délicieuse gourmandise.

**DIGESTIBLE
RAFRAÏCHISSANT
STIMULANT • DÉLICIEUX**

En vente dans toutes les bonnes maisons d'alimentation
pharmacies et herboristeries

Échantillon gratuit sur demande au
Service P
**VITALIMENTS COLONIAUX
COURBEVOIE (Seine)**

L'aliment vivant
FRUXO

DÉJEUNER SUCRÉ SANS RIVAL AUX FRUITS MÛRS

La participation de l'Agence économique de l'Indochine
aux foires et expositions, en France et à l'étranger,
pendant l'année 1929
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 16 mars 1930)

9° — Exposition Culinaire et Gastronomique de Francfort-sur-le-Main.
12 au 23 octobre 1929

L'Exposition quinquennale culinaire et gastronomique de Francfort, remporte toujours un succès considérable en Allemagne, c'est donc un excellent centre de propagande pour les productions alimentaires indochinoises.

Les principales sociétés importatrices de la Colonie furent invitées à prêter leur concours. Le représentant au Havre du syndicat des planteurs de café du Tonkin et du Nord-Annam fournit des échantillons de café du Tonkin ; Denis Frères, de Bordeaux, présenta des échantillons de poivre et de cannelle ; la Cie Franco-Indochinoise et la Cie Franco-Coloniale des riz mirent à notre disposition plusieurs sacs de riz ; la maison Fiard, des thés variés et de la cannelle, [et les Vitaliments coloniaux, ses produits « Fruxo »](#).

Pour permettre la dégustation de nos riz, après entente avec le grand restaurant de l'Exposition, chaque jour une certaine quantité de riz lui était remise pour la préparation de plats spéciaux qui furent bien accueillis des visiteurs.

Dans le stand furent réservés deux emplacements pour la dégustation gratuite des thés et des [produits « Fruxo » des Vitaliments coloniaux](#).

M. Nguyễn-van-Ky, de Hanoï, avait envoyé des boîtes de fleurs de thé, parfumé au lotus. Cette denrée, très peu connue en Allemagne et même en France, parut appréciée des amateurs.

Les comptes-rendus de plusieurs journaux allemands ont été très flatteurs pour le stand de l'Indochine.

[Le mauvais rendement du portefeuille des Distilleries de l'Indochine]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 13 mars 1932)

[...] À l'assemblée de 1926, à propos des procédés Effront-Boidin [Vitaliments coloniaux] dont la licence vous a coûté si cher, vous avez déclaré qu'en raison du taux élevé de la piastre, vous aviez un prix de revient trop élevé qui ne vous permettait pas d'écouler vos produits. Depuis, vous vous êtes plaints de la baisse exagérée de la piastre et vous ne nous avez rien dit de l'exploitation des brevets Effront-Boidin, ce qui tend à montrer que, là encore, vous n'avez obtenu que des déboires. [...]

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
DISTILLERIES DE L'INDOCHINE
(*Le Temps*, 14 août 1933)

[...] La Société des vitaliments coloniaux, malgré une vive concurrence, maintient son activité avec le minimum de frais. [...]



Coll. Olivier Galand

Société anonyme

LES VITALIMENTS COLONIAUX

Capital social : 800.000 de fr. divisé en 8.000 actions de 100 fr.

Statuts déposés en l'étude de M^e Michelez, notaire à Paris, le 29 décembre 1921 et
modifiés par les assemblées générales des 21 janvier 1924, 29 janvier,
21 mars 1929 et 20 avril 1934

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
en date du 2 avril 1929

Siège social à Courbevoie : 92, rue de Strasbourg

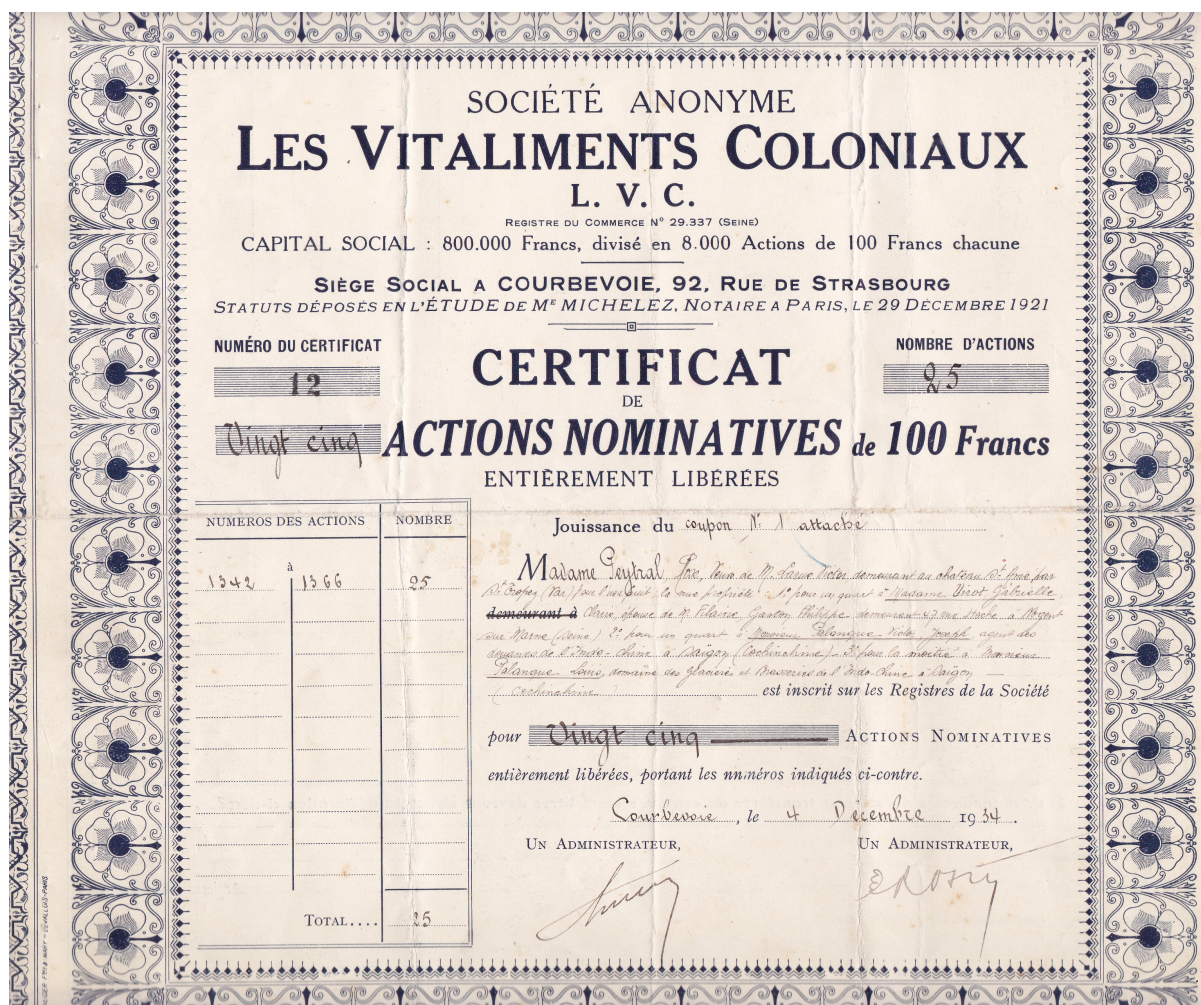
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

entièrement libérée

Courbevoie, le 25 avril 1934

Un administrateur (à gauche) :

Un administrateur (à droite) :



Coll. Olivier Galand

Société anonyme
LES VITALIMENTS COLONIAUX
L.V.C.

Registre du commerce n° 29.337 (Seine)
Capital social : 800.000 fr.
divisé en 8.000 actions de 100 fr. chacune

Siège social à Courbevoie, 92, rue de Strasbourg
Statuts déposés en l'étude de M^e Michelez, notaire à Paris, le 29 décembre 1921

CERTIFICAT
DE VINGT-CINQ ACTIONS NOMINATIVES DE 100 FANCS
ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

Jouissance du coupon n° 1 attaché

Madame Peytral, Rose, veuve de M. [Larue Victor](#), demeurant au château de Saint-Amé par Saint-Tropez (Var) pour l'usufruit, la nue-propiété : 1° pour un quart à madame Virot, Gabrielle Claire, épouse de M. Filaine, Gaston, Philippe, demeurant 47, rue Hoche à Nogent-sur-Marne (Seine) ; 2° pour un quart à M. Palanque, Victor, Joseph, agent des douanes de l'Indo-Chine à Saïgon (Cochinchine) ; 3° pour la moitié à

M. [Palanque, Louis](#), domaine des Glaceries et brasseries de l'Indo-Chine à Saïgon (Cochinchine).

Courbevoie, le 4 décembre 1934.

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) : ?

(*Paris-Soir*, 3 avril 1935)

Marque de conserves réputées de BRETAGNE cherche représ. sér. à la commiss. vis. maisons d'alim. PARIS-BANLIEUE. Se prés. samedi matin 6 Avril. VITALIMENTS COLONIAUX, 92, rue de Strasbourg, COURBEVOIE.

Valeurs d'actualités

DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 juillet 1936)

[...] La société a établi, à côté de ses installations d'Hanoi et Cholon, des usines spéciales pour l'exploitation des brevets Effront-Boidin relatifs à la fabrication des sous-produits des céréales, et notamment du riz. tels que peptone. amidon, glucose, lactate de magnésie, phosphates végétaux, etc.

En dehors de son activité propre, la société détient des participations qui figuraient pour 4.526.203 francs à fin 1935. Les principales sont : ... Vitaliments Coloniaux. [...]

Étude de maître Emmanuel FAYS, notaire à Saïgon, 97, rue Pellerin

ADJUDICATION

au plus offrant et dernier enchérisseur

Lundi 9 novembre 1936, à 9 heures du matin

à Saïgon, rue Pellerin, n° 97, en l'étude de M^e E. FAYS, notaire

DES VALEURS

ci-après désignées

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 31 octobre 1936)

DÉSIGNATION Mises à prix de chaque lot

5 actions de la Société Les vitaliments coloniaux. En un lot 1 00
